

PAR COURRIEL

Joliette, le 23 mars 2020

Aux présidences,
Aux coordinations,

Objet : PSOC - COVID-19 - Informations importantes pour les organismes communautaires reconnus et/ou recevant un financement du PSOC

Mesdames,
Messieurs,

La présente vise à vous informer des orientations qui nous ont été transmises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant les organismes communautaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

- Tous les organismes communautaires doivent suivre les directives énoncées par la santé publique et prendre les dispositions appropriées afin de protéger la santé et le bien-être de leurs travailleurs et de leur clientèle, et ce, en cohérence avec les orientations gouvernementales. Vous êtes invités à consulter la section « Professionnels » du site Internet du MSSS où sont ajoutés régulièrement des outils d'information.
- Les organismes communautaires dont les activités favorisent des rassemblements devraient réduire au maximum leurs activités et même les suspendre temporairement.
- Toutefois, les organismes communautaires qui offrent des services essentiels à la population, dont les milieux d'hébergement en itinérance et en violence conjugale, les banques alimentaires et les services d'intervention de crise, devraient poursuivre leurs activités tout en respectant les consignes sanitaires.
- Le financement des organismes communautaires, les ententes conclues avec les établissements de la santé et des services sociaux seront respectées sans égard au mode de financement (soutien à la mission globale, entente de services ou projet ponctuels), et ce, même si un organisme a réduit ou cessé ses activités.

... 2

- Le MSSS évalue présentement différentes possibilités dans le but de répondre aux besoins financiers supplémentaires exprimés par certains organismes communautaires dans le contexte de la pandémie. Des précisions vous seront transmises dans les meilleurs délais.
- Enfin, concernant les obligations légales des organismes communautaires, le MSSS nous informera prochainement de la mise en place de mesures d'assouplissement portant notamment sur les demandes de financement et la reddition de comptes. Ces informations vous seront également transmises dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, nous vous invitons à consulter sur le site internet du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière différents documents déposés à l'intention des organismes communautaires à l'adresse suivante ci-dessous.

<http://www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/partenaires/groupes-communautaires>

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Valérie Lantagne, responsable du PSOC, au 450 759-1157, poste 4284.

En terminant, le Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de Lanaudière profite de cette occasion pour vous remercier et souligner les multiples initiatives créatives mises en place par le mouvement communautaire afin de participer aux efforts collectifs pour contrer la pandémie.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique,


Stéphane Mercier

SM/VL/cb

- c. c. Madame Sylvie Larose, Directrice, DI-TSA-DP
Madame Annie Plante, Directrice, DSM-D
Monsieur Éric Matteau, Directeur, SAPA
Monsieur Christian Pelletier, Directeur, DJ
Madame Lucie Bastrach, Adjointe au directeur de la santé publique
Monsieur Hugo Valiquette, Directeur, TROCL